

# SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 MARS 2014

## COMPTE-RENDU

Présents : D. QUET ; J.M. VALLA ; M. MONTMAGNON ; V. BARD ; D. CHASSOULIER ; J-M. ROYANNEZ ; B. VAUTRIN ; H. CHAMBON ; P. COURSDON ; M. CROUZET ; MT. MEYER ; M. GAYFFIER ; O. LAVIOLETTE ; F. MICHEL DIT BARON ; A. FERRIER ; D. FAQUIN ; C. CROZET ; B. TEYSSOT ; R. GUIRAL.

Absents excusés : S. GUERBAS (non excusée) ; S. LEROY ; G. COUPE DE K'LOURY ; B. RUNDLER ; M. RIVOIRE ; P. ZANI ; S. VRANCKX ; G. KOLLE.

Procurations : Stéphanie LEROY à Dominique QUET.

Secrétaire de séance : Dominique CHASSOULIER.

## ORDRE DU JOUR

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
1- Finances : attribution des subventions aux associations locales	20			Les subventions sont attribuées pour un montant total de 288 612 €
2- Finances : signature d'une convention d'objectif avec la Maison des Jeunes et de la Culture	20			Elaboration d'une convention d'objectif pour 2014 concernant le versement de la subvention (montant attribué dépassant les 23 000 euros)
3- Finances : signature d'une convention d'objectif avec l'Harmonie « La Renaissance »	20			Elaboration d'une convention d'objectif pour 2014 concernant le versement de la subvention (montant attribué dépassant les 23 000 euros)
4- Zone d'Activités 2000-II : clôture de budget	20			Le Conseil Municipal décide de clore le budget annexe relatif à la zone d'activités 2000-II. Les opérations comptables relatives à ce budget sont réalisées à ce jour.
5- Intercommunalité : modification statutaire	20			Dans le prolongement de la délibération du Conseil Communautaire, le Conseil Municipal décide de transférer la compétence Mobilier Urbain à la Communauté d'agglomération et donne un avis favorable à la modification statutaire relative à ce transfert.
6- Foncier : acquisition de la parcelle AH 243	20			Le Conseil Municipal décide d'acquérir ladite parcelle à l'euro symbolique. Cette parcelle de 23 m <sup>2</sup> est partie intégrante de la voirie communale.

## Affaires Diverses :

DIA : V. BARD donne lecture des DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal. La Commune ne préempte pas.

Mme TEYSSOT demande si une consultation a été engagée auprès d'entreprises spécialisées, pour procéder aux vérifications de la qualité d'air dans les établissements accueillants les enfants de 0 à 6 ans ?

Monsieur le Maire lui répond que des sommes ont été inscrites au Budget Primitif 2014 au regard d'une consultation simplifiée auprès d'entreprises.

Monsieur COURSDON Pierre a exprimé tous ses remerciements à l'équipe municipale pour ce mandat. Il a également exprimé un remerciement appuyé à tous ceux qui ont travaillé à ses côtés au sein de la Commission Communale Culturelle, de la Commission Communale d'Urbanisme à Brigitte VAUTRIN et à Claude ROBIN.

Monsieur CROUZET a également souligné, en cette fin de mandat, le bon climat des Conseils Municipaux et à souhaiter remercier Monsieur le Maire pour son bon classement au sein du classement national de l'Observatoire des Communes qui le place 7000<sup>ème</sup>, soit l'un des meilleurs classement de toutes les communes de l'Agglomération.

Madame VAUTRIN rappelle les deux spectacles du 17 et 18 mars prochains et précise que pour la séance scolaire du 17 mars, il y a 420 places de retenues.

Monsieur le Maire clôture la séance de ce dernier Conseil Municipal de cette mandature en félicitant Robert GUIRAL pour la naissance de son 1<sup>er</sup> petit fils.